



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
ص ب 3243

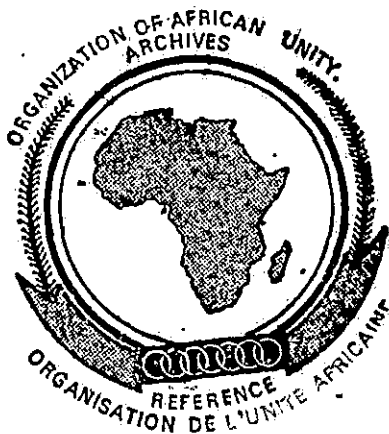
**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa . اديس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, 13 -21 FEVRIER 1975

CM/643 (XXIV)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LE
BUREAU DE L'OUA POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA
GUINEE BISSAU



BUREAU DE L'OUA POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE ALA GUINEE BISSAU

Le Conseil des Ministres a examiné à sa 22^e session tenue à Kampala du 1^{er} au 4 Avril 1974 la question de l'assistance de l'OUA à la République de Guinée-Bissau. Le Conseil a adopté une résolution relative à ce sujet (CM/Res.323 (XXII)).

Aux termes des paragraphes 1-2-3 et 4 du dispositif de la résolution le Conseil des ministres a décidé :

1. de transformer en un Bureau de coordination de l'assistance à la Guinée Bissau l'actuel sous-Bureau du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique à Conakry;
2. d'approuver la recommandation du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières relative à l'octroi de la somme de 200,000 à la République de Guinée Bissau en guise d'assistance immédiate sur le budget de l'exercice 1973/1974;
3. de verser au Fonds spécial d'assistance à la Guinée Bissau la somme de 450.000 \$EU résultant des réductions opérées sur les rubriques 200, 300, 600, et 900 du budget pour l'exercice financier 1974/75;
4. d'inviter le Comité de coordination pour la libération de l'Afrique à sa prochaine session à Yaoundé en coopération avec le Gouvernement de la Guinée Bissau, à évaluer les besoins réels de la République de Guinée Bissau en ce qui concerne la consolidation de son indépendance et à soumettre ses recommandations à la 23^e session ordinaire du Conseil des Ministres et à la 11^e session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Mogadiscio.

La question de l'Assistance de l'OUA à la Guinée Bissau a de nouveau fait l'objet des débats du Conseil des Ministres à sa dernière session à Mogadiscio. Le Conseil a décidé lors de cette session par la résolution 33 (XXIII) d'accorder la somme d'un million de livres à la Guinée Bissau pour lui permettre de consolider son indépendance.

Le Conseil des Ministres a invité les Etats membres de l'OUA à verser des contributions au titre de ce Fonds, sur la base du barème des contributions de l'OUA.

Suite à la reconnaissance par l'OUA de la République de Guinée Bissau en tant qu'Etat pleinement souverain et suite à la décision prise par le Conseil des Ministres lors de la réunion de Kampala de transformer le Bureau sous régional de Conakry en un bureau pour la coordination de l'Assistance à la Guinée Bissau, le bureau du Comité de libération de Dar-es-Salaam n'a prévu pour l'exercice financier 1974/75 aucun crédit au titre de son Fonds spécial pour le bureau de coordination envisagé. Lorsqu'en septembre 1974 le Secrétaire général administratif de l'OUA a assisté à la célébration de l'anniversaire de l'indépendance de la Guinée Bissau, a discuté avec le gouvernement de la Guinée Bissau de la création d'un bureau de coordination de l'OUA. Le Gouvernement de la Guinée Bissau a fait savoir au Secrétaire général que la création d'un tel bureau n'était pas nécessaire.

De retour à Addis-Abéba, le Secrétaire général a adressé un télégramme au Gouvernement de ^{la} Guinée Bissau lui demandant de confirmer sa décision quant à la création du Bureau. Dans un télégramme adressé le 10 Décembre 1974 au Secrétariat général, le Gouvernement de ^{la} Guinée Bissau a fait connaître clairement sa décision, les copies de ces 2 télégrammes figurent en annexe au présent rapport.

Le Secrétariat général souhaite informer le Conseil que dans la mesure où la République de Guinée Bissau est maintenant un pays indépendant et membre de l'OUA et des Nations Unies, le Gouvernement de la Guinée Bissau préfère négocier ses accords d'aide sur une base bilatérale plutôt que par l'intermédiaire du bureau de coordination de l'OUA.

Le Secrétariat général souhaite informer le Conseil qu'il ne relâchera pas ses efforts destinés à demander instamment aux états membres de l'OUA ainsi qu'à la Communauté Internationale d'accorder une assistance financière, technique et matérielle à la République de Guinée Bissau.

Le Secrétariat général invite le Conseil à prendre une décision finale sur la fermeture du bureau.

8/11/74 : CABINET
M. LUIS CABRAL
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
GUINEE BISSAU

c/o MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE GUINEE CONAKRY

ORGANES POLITIQUES OUA SE SONT REUNIS A MOGADISCIO ET ONT DECIDE
TRANSFORMER BUREAU DU COMITE DE LIBERATION A CONAKRY EN BUREAU
D'ASSISTANCE A GUINEE BISSAU - STOP RECONNAISSANT BIEN VOULOIR
NOUS INFORMER SI VOTRE GOUVERNEMENT JUGE CETTE DECISION OPPORTUNE
ET NECESSAIRE STOP EN CAS REPONSE AFFIRMATIVE NOUS INFORMER SI
POSSIBLE ETABLIR BUREAU OUA POUR ASSISTANCE A GUINEE BISSAU SUR
TERRITOIRE GUINEE BISSAU STOP HAUTE CONSIDERATION STOP -

ETEKI. MBOUMOUA
SEC.GEN.OUA

PAPA DIOUF
CHEF DE CABINET

ETAT

S.E. WILLIAM ETEKI

SECRETARE GENERAL OUA

ADDIS-ABEBA

ETHIOPIE

019 - HONNEUR VOUS INFORMER QUE SUITE A NOUVELLE SITUATION DANS
NOTRE PAYS BUREAU DE COORDINATION A CONAKRY ET CAMP D'ENTRAINEMENT
KINDIA DESORMAIS PLUS NECESSAIRES STOP RENOUVELLONS GRATITUDE POUR
VOTRE APPORT IMPORTANT POUR LIBERATION TOTALE DE NOTRE CONTINENT -
STOP -

HAUTE ET FRATERNELLE CONSIDERATION

TRUPIN JOSEPH

SEC.GEN. AFFAIRES ETRANGERES

REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU.

RESOLUTION RELATIVE AU BUREAU DE COORDINATION
DE L'ASSISTANCE A LA REPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa 22ème session ordinaire à Kampala, Ouganda, du 1er au 4 avril 1974;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général administratif sur la situation en Guinée Bissau et la demande d'assistance financière présentée par cet Etat - CM/552 (XXII)

Ayant pris connaissance du rapport du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières - CM/543 (XXII), du rapport de la Commission de défense de l'OUA qui s'est réunie à Conakry et des recommandations de la X...ème session du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique à Mogadiscio;

DECIDE :

1. de transformer en un Bureau de coordination de l'assistance à la Guinée Bissau l'actuel sous-Bureau du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique à Conakry;
2. d'approuver la recommandation du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières relative à l'octroi de la somme de 200.000 £ à la République de Guinée Bissau en guise d'assistance immédiate sur le budget de l'exercice 1973/1974.
3. de verser au fonds spécial d'assistance à la Guinée Bissau la somme de 450.000 \$EU résultant des réductions opérées sur les rubriques 200, 300, 600, et 900 du budget pour l'exercice financier 1974/75.
4. INVITE le Comité de coordination pour la libération de l'Afrique à sa prochaine session à Yaoundé en coopération avec le Gouvernement de la Guinée Bissau, à évaluer les besoins réels de la République de Guinée Bissau en ce qui concerne la consolidation de son indépendance et à soumettre ses recommandations à la 23ème session ordinaire du Conseil des Ministres et à la 11ème session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Mogadiscio.

RESOLUTION SUR
L'ASSISTANCE DE L'OUA A LA GUINEE-BISSAU

Le Conseil des Ministres, réuni en sa 23ème session ordinaire à Mogadiscio, du 6 au 11 Juin 1974,

Après avoir examiné le Rapport CM/582 sur l'Assistance de l'OUA à la République de Guinée Bissau présenté par le Secrétariat Général de l'OUA;

Ayant entendu la Déclaration du Représentant de la République de Guinée Bissau sur les besoins réels de ce pays en matière de consolidation de son indépendance;

Rappelant les Res.CM/582 (XXII) de la 22ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres à Kampala

Prend note la Déclaration du représentant de la Guinée Bissau
et

1. Décide d'allouer la somme d'un million de livres sterling à la République de Guinée Bissau pour la consolidation de son indépendance

2. Invite le Secrétariat Général de l'OUA à saisir instamment chacun des Etats membres de sa contribution à ce fonds conformément au barème de contributions de l'OUA

3. Lance un appel pressant aux Etats membres pour qu'ils mettent le plus rapidement possible cette somme à la disposition de la Guinée Bissau, par le canal du Secrétariat Général de l'OUA.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1975-02

Report of the Administrative Secretary-General on the au Office for Technical Assistance to Guinea-Bissau

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9368>

Downloaded from African Union Common Repository